



Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 24 juin 2022

Préavis N° 18-2022 concernant une demande de crédit de CHF 620'000.- concernant le remplacement et le bouclage de conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie aux chemins de l'Oroliettaz, de la Routiaz et de Forestallaz

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 21 juin 2022 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 18-2022,

où les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (48 oui, 7 voix contraires et 5 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement et le bouclage de conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie aux chemins de l'Oroliettaz, de la Routiaz et de Forestallaz ;
- De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 620'000.- ;
- De financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- D'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 21 juin 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Luc Bürgy



La secrétaire

Ariane Wunderli